Noirmoutier en l'Ile,
Affiché le 19 JUIN 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 12 juin 2025

L'ensemble des délibérations a été mis en ligne le 19 JUIN 2025

2025_091_D_MER	SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - Accord-cadre pluriannuel de travaux de défense face à la mer sur l'Ile de Noirmoutier – Avenant n° 4	Approuvée
2025_092_D_ECO	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Dispositif LEADER – Dossiers FERRER et GRAVELEAU	Approuvée
2025_093_D_ME	MAISON DE L'EMPLOI FRANCE SERVICES – Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	Approuvée
2025_094_D_ME	MAISON DE L'EMPLOI FRANCE SERVICES – Renouvellement de la convention de partenariat financier avec l'Association ESNOV pour 2025 et 2026	Approuvée
2025_095_D_ME	MAISON DE L'EMPLOI FRANCE SERVICES – Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du projet mer/montagne avec le GENOV 2025-2027	Approuvée
2025_096_D_URB	SCoT / PLH / AMÉNAGEMENT - Meublé de tourisme – Instauration du numéro d'enregistrement et déclaration d'usage sur la Commune de Noirmoutier en l'Ile	Approuvée
2025_097_D_URBR	SCoT / PLH / AMÉNAGEMENT - Modification de droit commun n° 3 du PLU de Barbâtre – Prescription et fixation des modalités de concertation avec le public / Annule et remplace la délibération n°2025_097_D_URB	Approuvée
2025_098_D_AST	ASSAINISSEMENT – Assainissement collectif – Approbation des conclusions du schéma directeur	Approuvée
2025_099_D_AST	ASSAINISSEMENT – Assainissement non collectif - Charte pour un engagement d'un assainissement non collectif de qualité en Vendée	Approuvée
2025_100_D_AST	ASSAINISSEMENT - Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Département de la Vendée	Approuvée
2025_101_D_TRA	TRANSPORTS - MOBILITÉ - Attribution d'une subvention au bénéfice de la Commune de Noirmoutier en l'Ile dans le cadre du fonds de concours en faveur des aménagements cyclables – Route de l'Herbaudière	Approuvée
2025_102_D_TRA	TRANSPORTS - MOBILITÉ - Attribution d'une subvention au bénéfice de la Commune de Noirmoutier en l'Ile dans le cadre du fonds de concours en faveur des aménagements cyclables – Route du Vieil	Approuvée
2025_103_D_PIS	PISCINE – Proposition sur les actions 2025/2026 à la Piscine Intercommunale	Approuvée
2025_104_D_RH	RESSOURCES HUMAINES – Actions culturelles - Éveil musical – Musique à l'école	Approuvée
2025_105_D_FCT	FONCTIONNEMENT - Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur les comptes et la gestion pour les exercices 2018 et suivants de la Communauté de Commune de l'Ile de Noirmoutier - Actions entreprises suite aux observations	/

INFORMATIONS – Décisions prises en application des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_091_D_MER-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_091_D_MER

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - Accord-cadre pluriannuel de travaux de défense face à la mer sur l'Ile de Noirmoutier – Avenant n° 4

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire l'existence de l'accord-cadre à bons de commande de travaux de sécurisation des populations et des biens face à la mer attribué en 2021 à l'entreprise Charier TDD Atlantique Vendée SAS.
Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un minimum et maximum annuel composé d'une période ferme d'un an et de trois éventuelles reconductions d'un an, soit quatre ans maximum.
Les minimas et maximas, hors TVA, de l'accord-cadre sont fixés ainsi :

Période	Montant mini HT	Montant maxi HT
De la notification au 31 août 2022	100 000 €	500 000 €
Du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 (reconduction 1)	100 000 €	500 000 €
Du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 (reconduction 2)	100 000 €	500 000 €
Du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 (reconduction 3)	100 000 €	500 000 €

Suite aux différentes tempêtes de 2023 et 2024 et aux diagnostics effectués sur le littoral et les ouvrages de protection, des travaux coûteux ont dû être mis en œuvre dès 2023 et se poursuivent en 2025.
Les travaux de 2024 et 2025 ont porté notamment sur l'enrochement du secteur des dunes du Vieil, le rejointoiement d'une partie des perrés de La Guérinière, la réparation des épis du Vieil, etc...

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_091_D_MER-DE

Il reste des opérations préalablement priorisées à programmer telles que la reprise en enrochement du secteur Saint Jean à L'Épine ou le rejointement du perré de la Cour.

Au vu de ces éléments, le montant maximum annuel de l'accord-cadre ne suffira pas à couvrir l'ensemble des opérations de travaux nécessaires.
Il est donc indispensable d'augmenter le maximum annuel de l'accord-cadre pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025. Cet avenant n° 4 correspond à une plus-value de 240 000 € HT (soit une augmentation de 37 % par cumul des avenants) portant le nouveau montant maximum à 740 000 € HT.

La Commission « Sécurisation des personnes et des biens face à la mer, prévention des inondations » réunie le 15 mai 2025 a émis un avis favorable à la réalisation d'un avenant n° 4 à l'accord-cadre pour augmenter le montant maximum de la période en cours à 740 000 € HT.

L'avenant n° 4 bouleverse l'économie de l'accord-cadre. Les clauses de l'accord-cadre initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant n° 4.

Après en avoir délibéré,
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission « Sécurisation des personnes et des biens face à la mer, prévention des inondations » réunie le 15 mai 2025 ;

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- décide d'approuver l'avenant n° 4 pour l'accord-cadre pluriannuel de travaux avec l'entreprise Charier TDD Atlantique Vendée SAS, augmentant le maximum de la période en cours de 500 000 € HT à 740 000 € HT ;
- autorise le Président à signer l'avenant n° 4 à intervenir et les pièces afférentes pour ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_092_D_ECO-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_092_D_ECO

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Dispositif LEADER – Dossiers FERRER et GRAVELEAU

Il est rappelé que par délibération n° 2024_007_D_ECO du 15 février 2024, le dispositif LEADER Aide au Commerce et à l'Artisanat, en partenariat avec les Fonds LEADER, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2027.

A travers ce dispositif, la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier accompagne financièrement les entreprises dans leurs projets de modernisation de leurs locaux d'activité.

L'aide publique totale attribuée au porteur de projet est de 30 % maximum, répartie comme suit : la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier intervient à hauteur de 6 % maximum des dépenses d'investissement éligibles HT et le LEADER à hauteur de 24 %.

Le plafond des dépenses éligibles est de 75 000 € HT. Ainsi, l'aide maximale de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier est de 4 500 € (6 % de 75 000 €) pour chaque demande.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_092_D_ECO-DE

L'assemblée délibérante est saisie de deux demandes d'aides détaillées ci-dessous :

1-Madame Corinne FERRER, gérante de l'EI FERRER, Bar à huîtres La Perle, sollicite une subvention pour la rénovation de son local d'activité situé place Constantin André à La Guérinière.

Présentation du projet de rénovation : réaménagement complet du local et aménagement extérieur en style « guinguette » ; achats d'équipements et matériels pour créer les espaces cuisine, boutique et bar.

Le plan de financement est détaillé ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION « EI FERRER »			
Dépenses HT		**Recettes HT**	
Travaux de rénovation *Plafond de dépenses de 75 000 € atteint*	75 983,89 € OUI	**Communauté de Communes (6 %)**	**4 500,00 €**
		Fonds LEADER (24 %)	18 000,00 €
		Autofinancement - Emprunt	53 483,89 €
TOTAL	**75 983,89 €**	**TOTAL**	**75 983,89 €**

L'aide de 4 500 € est une aide maximale estimée à ce jour. Le versement de l'aide sera proratisé au réel des dépenses effectuées et des factures fournies.

2-Monsieur Matthieu GRAVELEAU, gérant de la SARL Maximum Glisse, sollicite une subvention pour la rénovation de son local d'activité situé Port du Morin à L'Epine.

Présentation du projet de rénovation : reconstruction complète de la base nautique existante en modulaires aménagés pour atteindre une surface de 200 m². Installation de sanitaires et de vestiaires.

Le plan de financement est détaillé ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION « SARL Maximum Glisse »			
Dépenses HT		**Recettes HT**	
Travaux de rénovation *Plafond de dépenses de 75 000 € atteint*	59 284,58 € NON	**Communauté de Communes (6 %)**	**3 557,07 €**
		Fonds LEADER (24 %)	14 228,30€
		Autofinancement - Emprunt	41 499,21 €
TOTAL	**59 284,58 €**	**TOTAL**	**59 284,58 €**

L'aide de 3 557,07 € est une aide maximale estimée à ce jour. Le versement de l'aide sera proratisé au réel des dépenses effectuées et des factures fournies.

La Commission « Développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique », réunie le 23 mai 2025, a émis un avis favorable sur ces deux demandes d'aides.

Après en avoir délibéré,
- Vu la délibération n° 2024_007_D_ECO du 15 février 2024,
- Vu la convention LEADER 2023-2027 du GAL Nord-Ouest Vendée et notamment la fiche-action N° 5 intitulée : « Encourager la transition vers une économie plus durable »,
- Vu le règlement d'intervention du dispositif 2024/2027,
- Vu les demandes d'aides faites par Madame Corinne FERRER et Monsieur Matthieu GRAVELEAU,
- Considérant l'intérêt économique de soutenir la modernisation des locaux d'activités des commerçants et artisans sur l'Ile de Noirmoutier,
- Considérant l'avis de la Commission « Développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique » du 23 mai 2025,

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_092_D_ECO-DE

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide l'attribution d'une subvention maximale de 4 500 € à l'EI FERRER représentée par sa gérante Madame Corinne FERRER et d'une subvention maximale de 3 557,07 € à la SARL Maximum Glisse représentée par son gérant Matthieu GRAVELEAU, au titre du dispositif LEADER 2024/2027,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces affaires et notamment les conventions d'aides à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.

Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_093_D_ME-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_093_D_ME

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : MAISON DE L'EMPLOI FRANCE SERVICES – Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Les membres du Conseil sont informés de la demande annuelle de participation des collectivités au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2025.

Destiné aux jeunes vendéens de 16 à 25 ans, le FAJ est un dispositif départemental qui permet l'attribution d'aides financières (secours d'urgence, achats de vêtements professionnels, aide à la mobilité...) ou la mise en place d'actions d'accompagnement (chantier d'insertion...). Cette aide a pour vocation d'encourager et responsabiliser les jeunes dans la réalisation de leur projet d'insertion sociale ou professionnelle. Les EPCI ou communes du Département contribuent au financement du fonds d'aide aux jeunes. C'est le principe d'un fonds solidaire.

Sur l'île de Noirmoutier, le FAJ est mobilisé par la conseillère de la Mission Locale ou par l'assistante sociale. En 2024, le fonds a permis d'aider 129 jeunes sur le territoire vendéen, aucun jeune de l'île de Noirmoutier n'a bénéficié de secours d'urgence.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de contribuer au financement du FAJ pour l'année 2025 à hauteur de 0,08 € par habitant (barème utilisé à l'origine). Étant précisé que, selon l'INSEE, la population totale légale au 1er janvier 2025 s'élève à 9 473 habitants, le montant de la participation de la Communauté de Communes s'élève donc à 757,84 €.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_093_D_ME-DE

La Commission « Attractivité du territoire : développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique » s'est réunie le 23 mai 2025 pour examiner cette question.

Après en avoir délibéré,
- Vu le courrier en date du 28 février 2025,
- Considérant l'avis de la Commission « Attractivité du territoire : développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique » réunie le 23 mai 2025,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- décide de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2025 et ce pour un montant de 757,84 €,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.

Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_094_D_ME-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_094_D_ME

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : MAISON DE L'EMPLOI FRANCE SERVICES – Renouvellement de la convention de partenariat financier avec l'Association ESNOV pour 2025 et 2026

Il est rappelé au Conseil communautaire que la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier soutient depuis 2009 l'action menée par l'Association ESNOV pour lutter contre le chômage de longue durée et la précarité de l'emploi sur le territoire.

L'association, au travers l'animation de l'antenne ESNOV'HER, agit au quotidien pour permettre aux personnes les plus exclues du marché du travail de retrouver un emploi en intégrant un parcours d'insertion adapté. Afin de renforcer et sécuriser cet accompagnement, la Communauté de Communes et ESNOV conventionnent depuis 2016.

La dernière convention 2023/2024 étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil communautaire la mise en place d'une nouvelle convention pour les années 2025 et 2026.

Ce projet de convention est joint au dossier du Conseil communautaire.

Cette convention fixe les modalités du partenariat à savoir : la prise en charge annuelle par la collectivité à hauteur de 50 % des salaires et charges patronales du conseiller en insertion professionnelle.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_094_D_ME-DE

La Commission « Attractivité du territoire : développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique » lors de sa commission du 23 mai 2025, a examiné le projet de convention et les conditions financières et a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 du CGCT,
- Vu le budget primitif 2025,
- Considérant que la démarche engagée par ESNOV s'insère pleinement dans les actions menées par la Maison de l'Emploi- France Services afin d'accompagner les personnes vers l'emploi,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Attractivité du territoire : développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique » du 23 mai 2025,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de soutenir financièrement l'Association ESNOV dans le fonctionnement de l'antenne ESNOV'HER par la prise en charge par la collectivité à hauteur de 50 % des salaires et charges patronales du conseiller en insertion professionnelle ; à titre informatif cela représente 12 465.82 € pour l'année 2024 ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à intervenir pour cette affaire, dont la convention de partenariat 2025/2026 ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_095_D_ME-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_095_D_ME

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : MAISON DE L'EMPLOI FRANCE SERVICES – Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du projet mer/montagne avec le GENOV 2025-2027

Il est rappelé au Conseil communautaire, que la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier soutient depuis 2020, l'action menée par le groupement d'employeurs GENOV. Convaincue de la nécessité de favoriser l'accompagnement de l'économie de notre territoire, ce partenariat encourage la mise en action des missions du GENOV.

S'appuyant sur 30 années d'existence, d'une collaboration régulière avec les collectivités locales des îles de Noirmoutier et Yeu, l'équipe du GENOV permet de trouver des solutions adaptées et flexibles pour faciliter l'emploi.

Face aux impacts de la saison et aux difficultés récurrentes de recrutement et dans le cadre de son développement, le GENOV a souhaité déployer le temps partagé par la complémentarité des saisons été/hiver entre deux secteurs géographiques, les îles Vendéennes et le Pays du Mont Blanc.

L'objectif global de ce projet est de fidéliser à la fois les adhérents et les salariés en mettant en place des CDI temps partagé par la mobilité et la saisonnalité, et de valoriser l'économie insulaire avec un projet à portée interrégionale. Le GENOV organise la mobilité professionnelle à intervalles plus ou moins longs, au sein d'entreprises variées et sur des territoires différents. Le dispositif, dont le développement doit être maîtrisé,

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_095_D_ME-DE

est propice aux partages d'expériences et de pratiques pour contribuer à la performance et à l'innovation sur nos territoires.

Pour mettre en œuvre ce projet d'emploi volontariste et dynamique, la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, la Mairie de l'Ile d'Yeu, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et le GENOV s'engagent dans un partenariat pluriannuel. La convention à intervenir détermine les conditions générales et financières du partenariat entre les quatre structures. Un plan d'actions et de communication est établi et planifié pour trois ans.

Cette convention fixe les modalités du partenariat à savoir :
- les modalités de fonctionnement et l'engagement des parties,
- les actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat,
- le financement du partenariat : chaque collectivité signataire, s'engage à soutenir le projet par une subvention à hauteur de 3 000€/an pour les années 2025 à 2027.

La Commission « Attractivité du territoire : développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique » lors de sa commission du 23 mai 2025, a examiné le projet de convention et les conditions financières et a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 du CGCT ;
- Vu le budget primitif 2025 ;
- Considérant que la démarche engagée par le GENOV s'insère pleinement dans les actions menées par la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier afin de soutenir l'emploi ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Attractivité du territoire : développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique » du 23 mai 2025 ;

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- valide la convention de partenariat entre le GENOV et la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier pour la période triennale 2025 à 2027 telle qu'annexée ;
- accorde une subvention annuelle à hauteur de 3.000€/an pour les années 2025 à 2027 au GENOV pour la réalisation des actions de ladite convention ;
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_096_D_URB-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_096_D_URB

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : SCoT / PLH / AMÉNAGEMENT - Meublés de tourisme – Instauration du numéro d'enregistrement et déclaration d'usage sur la Commune de Noirmoutier en l'Ile

Afin de pouvoir mieux encadrer et contrôler les meublés de tourisme sur son territoire, la Commune de Noirmoutier en l'Ile souhaite anticiper les mesures prévues par la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 dite loi « Le Meur » visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale. Cette dernière prévoit notamment la mise en place du numéro d'enregistrement généralisée à toutes les communes en mai 2026.

La Commune de Noirmoutier en l'Ile souhaite instaurer cette procédure préalable soumise à enregistrement dès le 1er janvier 2026.

Pour cela, l'article L.324-1-1 du Code du Tourisme prévoit que la procédure d'instauration du numéro d'enregistrement ne peut se faire que lorsqu'il existe un règlement de changement d'usage des locaux défini par les articles L.631-7 à L.631-9 du Code de la Construction et de l'habitation.

Ce même Code dispose que lorsque la commune est membre d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale en matière du Plan Local d'Urbanisme, la délibération est prise par l'organe délibérant de cet établissement (article L.631-7-1).

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_096_D_URB-DE

Consciente de la nécessité d'obtenir, dans un premier temps un état des lieux des plus précis pour ensuite poursuivre sa politique du logement et de l'adapter aux besoins de la population tout en encadrant de manière harmonieuse les locations meublées de tourisme, la Commune de Noirmoutier-en-l'Ile souhaite mettre en place un règlement qui pourra évoluer dans le temps.

Ledit règlement est présenté en annexe.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette procédure d'instauration de changement d'usage sur la Commune de Noirmoutier en l'Ile dès le 1er janvier 2026 et sur le règlement à adopter.

Après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.631- et suivants ;
- Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 232 ;
- Vu le décret n° 2023-822 du 25 août 2023 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants et son annexe ;

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- décide d'instaurer la procédure d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation sur la Commune de Noirmoutier-en-l'Ile ;
- approuve le règlement précisant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation tel qu'annexé à la présente délibération pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2026 ;
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.

Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_097_D_URBR-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_097_D_URBR

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : SCoT / PLH / AMÉNAGEMENT - Modification de droit commun n° 3 du PLU de Barbâtre – Prescription et fixation des modalités de concertation avec le public
Annule et remplace la délibération n° 2025_097_D_URB

La Commune de Barbâtre souhaite engager une modification de droit commun n° 3 de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre :
- Un ajustement des dispositions règlementaires de la zone Ne pour permettre l'implantation d'une antenne relais à Barbâtre au lieu-dit La Martinière ; cette antenne permettra une meilleure communication dans ce secteur.
- Une mise à jour des annexes du PLU (servitude d'Utilité Publique et zones archéologiques).
- La suppression de l'emplacement réservé n° 10 relatif à la création d'un local technique. Le projet n'est en effet plus d'actualité sur ce site (parcelles ZM 71 et 72).

La modification n'a pas pour effet de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ainsi qu'une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, paysages ou des milieux naturels ou d'une évolution de nature à induire graves risques de nuisance, ou d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation, ou de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté (article L.153-31 du Code de l'urbanisme).

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_097_D_URBR-DE

En conséquence, cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision mais entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun.

Cette procédure de modification est menée à l'initiative du Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier. Elle doit être notifiée aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme et nécessite une enquête publique.

Après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36, L.153-37 et L.153-41 ;
- Vu le Plan de Prévention des Risques naturel prévisibles Littoraux (PPRL) de l'Ile de Noirmoutier approuvé le 30/10/2015 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du « Nord-Ouest Vendée » opposable aux tiers depuis le 31/03/2021 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Barbâtre approuvé le 21/02/2019 et modifié les 23/06/2021 et 09/02/2023 ;
- Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier en date du 16/12/2021 relative à la prescription de l'élaboration du PLU intercommunal de l'Ile de Noirmoutier ;

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de prescrire la procédure de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Barbâtre ;
- décide que le projet de modification porte sur :
  - l'ajustement des dispositions règlementaires de la zone Ne pour permettre l'implantation d'une antenne relais ;
  - la mise à jour des annexes du PLU ;
- prend acte qu'un bureau d'études d'urbanisme mandaté par la Commune de Barbâtre est chargé de la réalisation de la modification du PLU ;
- décide que conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera notifié au Préfet et aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 pour avis, ainsi qu'au Maire de la Commune de Barbâtre, avant l'ouverture du début de l'enquête publique ;
- décide d'opter directement pour la transmission à l'autorité environnementale d'une évaluation environnementale sans passer par l'option de l'examen cas par cas ;
- prend acte que la procédure de modification n° 3 est soumise à la procédure de concertation. Selon l'article L.103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ;
- décide d'organiser cette concertation à compter du 23/06/2025 jusqu'au 07/07/2025 inclus ;
- décide que cette concertation a pour objectif :
  - d'apporter une information accessible aux habitants sur le projet d'ajustement des dispositions réglementaires en vue de l'implantation d'une antenne relais prévu dans le cadre de la présente modification n° 3,
  - de recueillir la parole des habitants ;
- décide de fixer les modalités de concertation comme suit :
  - moyen d'information : insertion d'une note d'information sur le contenu de la modification sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier et sur le site de la Commune de Barbâtre et mise à disposition de cette note en mairie de Barbâtre et au siège de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier,
  - moyen d'expression : un registre de concertation destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public, au siège de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier ainsi qu'en mairie de Barbâtre, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les remarques ou propositions pourront également être adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ou par mail à contact@iledenoirmoutier.org en précisant impérativement en objet « Modification n° 3 du PLU de Barbâtre » ;
- prend acte qu'à l'issue de la concertation, le Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier en dressera le bilan au regard des observations émises et le présentera devant le Conseil communautaire qui en délibérera. Le bilan de la concertation sera joint au dossier soumis à enquête publique ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_097_D_URBR-DE

- décide qu'il sera procédé à une enquête publique afférente au projet de modification n° 3 du PLU auquel sera joint, le cas échéant, les avis des Personnes Publiques Associées ainsi que celui de l'autorité environnementale ;
- prend acte qu'à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 3, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire ;
- décide que conformément aux articles R.153-20 et 21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
  - d'un affichage au siège de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier et de la mairie de Barbâtre,
  - d'une mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
  - d'une transmission au Préfet ;
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 18/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_098_D_AST-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_098_D_AST

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : ASSAINISSEMENT – Assainissement collectif – Approbation des conclusions du schéma directeur

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire, qu'une étude diagnostic portant sur la réalisation d'un bilan de fonctionnement des deux systèmes d'assainissement collectif de l'Ile de Noirmoutier a été engagée en mars 2023 avec le bureau d'études ARTELIA. Un système comprenant les stations d'épuration ainsi que les réseaux d'eaux usées afférents à chaque station, à savoir :
- le système de la Salaisière à Noirmoutier-en-l'Ile comprenant les Communes de Noirmoutier-en-l'Ile, La Guérinière et L'Epine ;
- le système de la Casie comprenant la Commune de Barbâtre.

Ce diagnostic fait suite au précédent diagnostic datant de 2016 et qui est à renouveler tous les 10 ans environ. Ce nouveau diagnostic comportait une tranche ferme avec 3 PSE (Prestations Supplémentaires Éventuelles) et 7 tranches optionnelles pour un montant de 256 130 € H.T., co-financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental de la Vendée.

L'étude s'est attachée à identifier les éventuels dysfonctionnements ou les besoins d'amélioration des équipements afin d'aboutir à un schéma directeur établi sur 15 ans, dans lequel sont identifiés, des actions à mener avec des axes de priorités et dont les montants ont été estimés sans subventions, ainsi que des montants estimés suivant le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La programmation pluriannuelle des investissements est détaillée dans l'échéancier des travaux.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_098_D_AST-DE

Les investissements les plus conséquents portent sur les stations d'épuration, avec notamment une nouvelle filière de traitement à créer, en lieu et place des 2 filières les plus anciennes, sur la station d'épuration de la Salaisière. Le montant des travaux est estimé à 9,76 millions d'euros H.T., programmés en 2027 et 2028.
Au préalable, il sera nécessaire d'obtenir l'ensemble des accords réglementaires avec notamment une demande de dérogation à la loi Littoral qui sera instruite par le ministère de l'Environnement.

Toujours sur les stations d'épuration, le bureau d'études a étudié les traitements permettant de réduire les micropolluants au niveau de l'eau traitée avant rejet en milieu naturel ou pour l'irrigation. Pour la Salaisière, les coûts sont estimés entre 2,5 et 4,5 millions d'euros et pour la Casie, entre 900 000 euros et 1,6 million d'euros, suivant les paramètres à abattre. Ces traitements n'étant à ce jour non obligatoires, il n'y a pas de temporalité d'indiquée dans la programmation.

Au total, sur les stations d'épuration, les coûts sont estimés à 17,5 millions d'euros H.T. Suivant les aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, il serait envisageable d'obtenir 2,46 millions d'euros.

Sur les réseaux d'eaux usées, il est nécessaire de continuer les efforts en termes de travaux de réhabilitation afin de réduire les intrusions d'eaux claires parasites. Les bassins de collecte ont été classés par ordre de priorité au cours des quinze prochaines années, pour un montant estimé de 7,2 millions d'euros avec potentiellement 1,58 million d'euros de subvention.

Par ailleurs, toujours afin de lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites, l'étude met en avant la nécessité de continuer les contrôles de raccordement des immeubles afin d'identifier les mauvais branchements.

En parallèle, afin de soulager deux bassins versants très sensibles aux eaux parasites engendrant des problèmes d'écoulement du réseau d'eaux usées et de mise en charge chez les usagers, il est nécessaire d'intervenir sur deux réseaux de transfert, Joffre et Touche, à réaliser en 2026, pour un montant de 331 000 euros H.T.

Le bureau d'études indique également la nécessité d'ajouter de nouveaux équipements de traitement et de lutte contre la formation de l'H_2S dans les réseaux. Les sites prioritaires ont été mis en avant afin de protéger le personnel et les équipements. L'estimation des travaux est de 278 000 euros H.T.

Au total, c'est une enveloppe financière estimative de 25,3 millions d'euros sur 15 ans qu'il sera nécessaire d'engager pour réaliser l'ensemble des préconisations émanant du schéma directeur avec une possibilité de montant de subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 4,04 millions d'euros.

La Commission « Déchets, espaces public et assainissement : pôle collecte et valorisation des déchets, entretien et suivi technique des bâtiments » réunie le 25 avril 2025 a émis un avis favorable sur l'ensemble des opérations listées dans la programmation pluriannuelle des investissements telles que décrites ci-dessus et détaillées dans l'échéancier des travaux.

Après en avoir délibéré,
- Vu les conclusions du schéma directeur produites par le bureau d'études ARTELIA,
- Considérant l'avis favorable de la Commission « Déchets, espaces public et assainissement : pôle collecte et valorisation des déchets, entretien et suivi technique des bâtiments » réunie le 25 avril 2025,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- décide de valider le contenu des opérations inscrites au schéma directeur rédigé par le bureau d'études ARTELIA,
- décide de solliciter les financeurs pour identifier les montants de subventions potentiels,
- décide d'établir un plan de financement afin d'identifier l'impact sur le Budget annexe Assainissement et sur la facture d'eau,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_099_D_AST-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_099_D_AST

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : ASSAINISSEMENT – Assainissement non collectif - Charte pour un engagement d'un assainissement non collectif de qualité en Vendée

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire, l'existence d'une charte pour un Assainissement Non Collectif de qualité en Vendée, initiée et pilotée par la CNATP Vendée, qui réunit les professionnels réalisant les installations, ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière : le Conseil Départemental de la Vendée, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Union des Maires, l'Association des Maires et les Communautés de Vendée, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les entreprises de travaux, de vidange et les bureaux d'études.

La charte a pour ambition d'offrir aux particuliers un choix de prestataires engagés dans une réelle démarche de qualité et offrant toutes les prestations nécessaires.

La Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier est engagée dans la charte pour un assainissement non collectif de qualité en Vendée depuis le 19 juin 2008.

Les objectifs principaux de la charte sont :
- contribuer à la préservation de l'environnement et à la pérennité des installations par un assainissement non collectif de qualité,
- instaurer la confiance des particuliers vers ce type d'assainissement en identifiant des interlocuteurs compétents,

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_099_D_AST-DE

- développer les compétences et mettre en avant le savoir-faire des entreprises,
- améliorer et harmoniser les pratiques des différents acteurs de la filière.

Les intérêts pour les organismes et les entreprises engagées :
- être identifié comme un professionnel compétent : la liste des professionnels engagés dans la charte est diffusée en Mairie, aux SPANC et via internet,
- développer son niveau de performance et favoriser les relations lors des chantiers à travers des réunions d'échanges entre professionnels,
- bénéficier d'outils de communication liés à la charte : dépliant d'information, carnet d'entretien… permettant de se démarquer et d'apporter un meilleur service aux usagers.

Le fonctionnement de la charte a évolué en 2025 à la suite d'une validation du Comité de Pilotage, modifiant l'engagement financier des adhérents. Ainsi une contribution de 150 euros, révisable annuellement, est désormais appliquée.

La Commission « Déchets, espaces public et assainissement : pôle collecte et valorisation des déchets, entretien et suivi technique des bâtiments », réunie le 25 avril 2025, a émis un avis favorable au renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier à la charte pour un engagement d'un assainissement non collectif de qualité en Vendée, y compris la validation du paiement de la contribution à hauteur de 150 euros, révisable annuellement.

Après en avoir délibéré,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission « Déchets, espaces public et assainissement : pôle collecte et valorisation des déchets, entretien et suivi technique des bâtiments » réunie le 25 avril 2025 ;

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- décide d'approuver le contenu de la charte ci-jointe pour un engagement d'un assainissement non collectif de qualité en Vendée, y compris la validation du paiement de la contribution à hauteur de 150 euros à la CNATP, révisable annuellement,
- autorise le Président à signer les pièces afférentes pour ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_100_D_AST-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_100_D_AST

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : ASSAINISSEMENT - Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Département de la Vendée

Le Conseil communautaire est informé, qu'en supplément de la gestion et de l'exploitation du système de l'assainissement collectif réalisées par la collectivité et son exploitant, le Département de la Vendée assure annuellement, une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, en application des articles L.3232-1-1 et R.3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une convention intervient à cet effet entre le Département et la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Pour l'année 2025, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention avec le Département, pour cette prestation, qui sera valable trois années. Elle prendra effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2027.

Le contenu de la mission d'assistance technique est le suivant :
- assistance au suivi des systèmes d'assainissement, à la validation et à l'exploitation des données de fonctionnement ;
- assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations ;
- assistance à la gestion patrimoniale et l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif, identification des marges de progrès ;
- assistance pour l'élaboration des autorisations de rejet de déversement et des conventions de raccordement avec les établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux ;
- assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues ;
- assistance à l'élaboration du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Services (RPQS) et la transmission des données par voie électronique au système d'information prévu à l'article L.131-9 du Code de l'environnement ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_100_D_AST-DE

- assistance aux différentes études menées par le maître d'ouvrage en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ;
- assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels ;
- assistance à l'identification des intervenants et compétences nécessaires à la réalisation de projets, appui à la recherche de financements publics et à la présentation des demandes de financement ;
- assistance à l'organisation de la conduite des projets (sur les plans technique, juridique, administratif et financier) et appui à la passation des contrats publics nécessaires.

Ce programme est adapté aux équipements et aux besoins du maître d'ouvrage, bénéficiaire.

Un rapport de visite et des synthèses annuelles sont établis par le service d'assistance technique et envoyés au maître d'ouvrage.

Le montant annuel de la rémunération dû au titre de l'assistance technique est égal :
- soit au montant obtenu en multipliant le tarif par habitant par la population de la commune ou du groupement,
- soit au montant réel des prestations effectuées, si celui-ci est inférieur au montant précédemment calculé/obtenu.

Pour la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, au titre de l'année 2025, le montant annuel en fonction du nombre d'habitants est de 8 003,58 €, alors que le montant réel annuel calculé en fonction des prestations à réaliser est de 3 670,20 €.

Le montant réel des prestations étant inférieur au montant calculé, le devis est établi à un montant de 3 670,20 € pour l'année 2025. Ce montant est révisé chaque année et une nouvelle proposition d'assistance technique en fonction des besoins et des attentes de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier sera émise.

La Commission « Déchets, espaces public et assainissement : pôle collecte et valorisation des déchets, entretien et suivi technique des bâtiments », réunie le 25 avril 2025, a émis un avis favorable concernant le contenu des prestations ainsi que le montant inscrit dans la convention.

Après en avoir délibéré,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier ;
- Vu les articles L.3232-1-1 et R.3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements dans les domaines de l'assainissement ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission " Déchets, espaces public et assainissement : pôle collecte et valorisation des déchets, entretien et suivi technique des bâtiments » réunie le 25 avril 2025 ;

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- approuve la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Départemental de la Vendée,
- prend acte que le montant est révisé chaque année selon une nouvelle proposition d'assistance technique en fonction des besoins et attentes de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier pour les années 2025 à 2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_101_D_TRA-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_101_D_TRA

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : TRANSPORTS - MOBILITÉ - Attribution d'une subvention au bénéfice de la Commune de Noirmoutier en l'Ile dans le cadre du fonds de concours en faveur des aménagements cyclables – Route de l'Herbaudière

Le Schéma Directeur Cyclable (SDC), dont le projet a été arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 30 mars 2023, prévoit de mettre en place un maillage du territoire qui permette de :
- connecter les communes entre elles ;
- relier les quartiers vers les centralités et pôles générateurs de déplacements ;
- limiter les discontinuités entre les aménagements déjà existants.

Ces aménagements sont à réaliser selon une priorisation établie dans le schéma à 0-3 ans, 3-6 ans et 6-10 ans, pour un budget prévisionnel global de 4,71 millions d'euros.

Dans cette optique, le Conseil communautaire, réuni le 14 décembre 2023, a décidé de la mise en place d'un fonds de concours pour soutenir financièrement la réalisation d'aménagements cyclables sur le domaine public communal.

Le règlement de ce fonds a été approuvé par délibération du Conseil communautaire le 14 décembre 2023.

La Commune de Noirmoutier en l'Ile a sollicité le soutien financier de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier pour le projet d'aménagement de la Route de l'Herbaudière, prévoyant la création d'une piste cyclable, au titre du fonds de concours en faveur des aménagements cyclables.

Ce projet concerne le tronçon n° 214 du Schéma Directeur Cyclable. Il fait partie de l'itinéraire global n° 14 « Noirmoutier – L'Herbaudière » identifié en priorité 1.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_101_D_TRA-DE

Le dossier est parvenu par courrier et par mail les 10 et 14 février 2025, comprenant :
- un courrier de demande officielle,
- une délibération de demande de fonds de concours en date du 9 juillet 2024,
- une note descriptive du projet et photo du lieu de réalisation,
- des plans de situation, de composition et de coupe,
- une notification de l'attribution du Fonds Vert.

Le projet est le suivant :
- aménagement d'une voie verte entre le giratoire des Cinq Chemins et le giratoire de la Salaisière,
- séparation de la voie de circulation par une bande végétalisée.

Le projet global prévoit également l'aménagement de la voirie et la reprise des bordures. Ces opérations ne font pas partie de la demande de fonds de concours.

Les dépenses du projet global s'élèvent à 659 642,50 € HT. Le coût des aménagements de la voie verte est circonscrit à 78 879,00 € HT.

Une aide de 19 719,75 € HT est attribuée à la commune par l'Etat dans le cadre du Fonds Vert. Le reste à charge est donc de 59 159,25 € HT. Dans le cadre du fonds de concours en faveur des aménagements cyclables, la Commune de Noirmoutier en l'Ile demande le soutien financier de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier à hauteur de 29 579,63 € HT, soit 50 % du reste à charge, comme le prévoit le règlement du fonds de concours.

Conformément au règlement, le dossier a été instruit par la direction transition écologique, énergétique et mobilités, puis soumis à la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation : gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » le 7 mars 2025, qui a émis un avis favorable.

Le Bureau communautaire, réuni le 10 avril 2025 a également émis un avis favorable.

Au regard des éléments fournis, il est proposé d'attribuer le fonds de concours pour un montant de 29 579,63 € HT.

Après en avoir délibéré,
- Vu le Schéma Directeur Cyclable de l'Ile de Noirmoutier ;
- Vu le règlement du fonds de concours en faveur des aménagements cyclables ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique et Ecologique, Mobilité et Eco-participation, Gestion des milieux aquatiques, Gestion et Développement des marais, Agriculture et Alimentation, PCAEET », réunie le 7 mars 2025 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 10 avril 2025 ;

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- accorde un soutien financier à hauteur de 29 579,63 € HT au profit de la Commune de Noirmoutier en l'Ile pour le projet d'aménagement situé Route de l'Herbaudière, dans le cadre du fonds de concours en faveur des aménagement cyclables,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_102_D_TRA-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_102_D_TRA

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : TRANSPORTS - MOBILITÉ - Attribution d'une subvention au bénéfice de la Commune de Noirmoutier en l'Ile dans le cadre du fonds de concours en faveur des aménagements cyclables – Route du Vieil

Le Schéma Directeur Cyclable (SDC), dont le projet a été arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 30 mars 2023, prévoit de mettre en place un maillage du territoire qui permette de :
- connecter les communes entre elles ;
- relier les quartiers vers les centralités et pôles générateurs de déplacements ;
- imiter les discontinuités entre les aménagements déjà existants.

Ces aménagements sont à réaliser selon une priorisation établie dans le schéma à 0-3 ans, 3-6 ans et 6-10 ans, pour un budget prévisionnel global de 4,71 millions d'euros.

Dans cette optique, le Conseil communautaire, réuni le 14 décembre 2023, a décidé de la mise en place d'un fonds de concours pour soutenir financièrement la réalisation d'aménagements cyclables sur le domaine public communal.

Le règlement de ce fonds a été approuvé par délibération du Conseil communautaire le 14 décembre 2023.

La Commune de Noirmoutier en l'Ile a sollicité le soutien financier de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier pour le projet d'aménagement de la Route du Vieil, prévoyant la création d'une piste cyclable, au titre du fonds de concours en faveur des aménagements cyclables.

Ce projet concerne les tronçons n° 199 et 200 du Schéma Directeur Cyclable. Il fait partie de l'itinéraire global n° 2 « Noirmoutier centre – Le Vieil » identifié en priorité 1.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_102_D_TRA-DE

Le dossier est parvenu par courrier les 1er juillet 2024, 8 octobre 2024 et 10 février 2025, comprenant :
- un courrier de demande officielle,
- une délibération de demande de fonds de concours en date du 13 février 2024,
- une note descriptive du projet transmise et photo du lieu de réalisation,
- des plans de situation, de composition et carnet de coupe,
- une notification de l'attribution du Fonds Vert.

Le projet est le suivant :
- création d'une piste cyclable bidirectionnelle côté Est,
- busage des fossés,
- réalisation d'un soutènement pour optimiser l'utilisation de l'emprise publique côté Est,
- déportation de la chaussée vers l'Ouest,
- renforcement de structure sur l'accotement Ouest.

Les dépenses du projet global s'élèvent à 637 228,50 € HT. La commune ayant obtenu 79 653,56 € HT de subventions dans le cadre du Fonds Vert, elle sollicite 50 % du reste à charge soit 278 787,47 € HT.

Lors de la réunion du 7 mars, la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation : gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » a estimé que la demande englobe des opérations qui ne font pas partie des dépenses éligibles.

En outre, l'Etat a déterminé que les dépenses éligibles au Fonds Vert étaient de 318 614,25 € HT soit 50 % des dépenses globales.

Compte tenu des difficultés de différenciation des opérations spécifiques à l'aménagement cyclable, les membres du Bureau communautaire se sont prononcés en faveur du calcul basé sur le montant des dépenses éligibles définis par l'Etat.

Dépenses éligibles définies par l'Etat	318 614,25 € HT
Fonds Vert	79 653,56 € HT
Reste à charge	238 960,69 € HT
50 % du reste à charge	119 480,34 € HT

Au regard des éléments fournis, il est proposé d'attribuer le fonds de concours pour un montant de 119 480,34 € HT.

Après en avoir délibéré,
- Vu le Schéma Directeur Cyclable de l'Ile de Noirmoutier ;
- Vu le règlement du fonds de concours en faveur des aménagements cyclables ;
- Vu l'avis de la Commission « Transition Energétique et Ecologique, Mobilité et Eco-participation, Gestion des milieux aquatiques, Gestion et Développement des marais, Agriculture et Alimentation, PCAEET », réunie le 7 mars 2025 ;
- Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 10 avril 2025 ;

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- accorde un soutien financier à hauteur de 119 480,34 € HT au profit de la Commune de Noirmoutier en l'Ile pour le projet d'aménagement situé Route du Vieil, dans le cadre du fonds de concours en faveur des aménagement cyclables,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_103_D_PIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_103_D_PIS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : PISCINE – Propositions sur les actions 2025/2026 à la Piscine Intercommunale

Le Conseil d'Exploitation, réuni le 15 mai 2025, a décidé de soumettre les propositions ci-dessous au Conseil communautaire :

Tarifs au 1er septembre 2025

Entrées	2024/2025	2025/2026
Adulte	5,20 €	5,20 €
Enfant (3-18 ans)	4,10 €	4,10 €
Enfant - de 3 ans	Gratuit	Gratuit
Forfaits		
10 entrées	46,80 €	46,80 €
25 entrées *	104,00 €	104,00 €
50 entrées *	130,00 €	130,00 €
Bracelet RFID (en cas de perte)	5,00 €	5,00 €
Bonnet latex		2,00 €
Activités	**2024/2025**	**2025/2026**
Ecole de Natation à l'année (enfant à partir de 6 ans) hors vacances scolaires		
Cours hebdomadaire (1h) coût à l'année (Sept - Juin)	150,00 €	150,00 €
Coût au semestre (Jan - Juin)	100,00 €	100,00 €
Perfectionnement multi-activités Adolescents (collégiens) à l'année (1h) ***		
Cours mercredi de 17h30 à 18h30 coût à l'année (Sep – Juin)	-	150,00 €
Coût au semestre (Jan - Juin)	-	100,00 €

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_103_D_PIS-DE

Perfectionnement Adultes à l'année (1h)		
1 séance	8,00 €	8,00 €
Cours hebdomadaire (1h) coût à l'année (Sept - Juin)	150,00 €	150,00 €
Coût au semestre (Jan - Juin)	100,00 €	100,00 €
Aqua-Gym, Aqua-Fitness, Aqua-training (45')		
1 séance	8,00 €	8,00 €
10 séances	64,00 €	64,00 €
Nat'Éveil (enfant 4-6 ans), Aqua-Phobie (30')		
1 séance **	8,00 €	8,00 €
Aqua-Bike (30')		
1 séance **	8,00 €	8,00 €
Natation Santé (1h)		
1 séance	8,00 €	8,00 €
Cours hebdomadaire (1h) coût à l'année (Sept - Juin)	-	150,00 €
Coût au semestre (Jan - Juin)	-	100,00 €
Leçons de natation (30')		
1 leçon	25,00 €	25,00 €
5 leçons Individuelles (hors vacances)	110,00 €	110,00 €
5 leçons Collectives (3 enfants max)	80,00 €	80,00 €
Animations ou Évènements		
Anniversaires (sur demande et hors vacances)	8,00 €	8,00 €
Évènements spécifiques	15,00 €	15,00 €
Semaine découverte "Aqua-###" (septembre)	4,00 €	4,00 €

** Bracelet RFID offert* *** Réservation obligatoire sur place ou Interne*
**** Natation, water-polo, natation artistique, sauvetage, nage avec palmes*

Il est, par ailleurs, proposé le port obligatoire du bonnet de bain pour une question d'hygiène à compter du 1er septembre 2025.

Après en avoir délibéré,
- Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la piscine intercommunale réuni le 15 mai 2025,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- approuve le port obligatoire du bonnet de bain à compter du 1er septembre 2025 et propose la vente du bonnet au prix unitaire de 2 € ;
- valide la proposition d'un nouvel abonnement à l'année pour l'activité « Natation santé » au prix de 150 euros de septembre à juin ou 100 euros de janvier à juin ;
- prend note de la création de l'activité à destination des collégiens, « Perfectionnement multi activités adolescents » (natation, water-polo, natation artistique, sauvetage, nage avec palmes), le mercredi de 17h30 à 18h30 à partir de septembre 2025, au prix de 150 euros de septembre à juin ou 100 euros de janvier à juin ;
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_104_D_RH-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_104_D_RH

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	22	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Actions culturelles - Éveil musical – Musique à l'école

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que, par délibération du 18 décembre 2008, il a été décidé de prendre en charge la mission d'éveil musical dans les écoles primaires de l'Ile de Noirmoutier et de recruter deux agents vacataires à temps non complet.

Cette action s'est poursuivie sur l'année scolaire 2024-2025 et s'avère très positive. Le bilan pour l'année scolaire en cours n'est pas achevé, mais il est rappelé que 16 classes ont bénéficié de 8 séances d'une heure. Pour cette année scolaire un agent vacataire a effectué l'ensemble des interventions.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le coût de cette action est évalué à environ 6 499,00 € pour 144 heures d'intervention (coût salaires + charges) et l'emploi d'un ou deux vacataires.

Les membres du Conseil sont invités à examiner la reconduction de cette action pour l'année scolaire 2025-2026 et le recrutement d'un ou deux agents vacataires à temps non complet, pour dispenser un maximum de 144 heures d'enseignement.

Après en avoir délibéré,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes,
- Vu la délibération du 18 décembre 2008,
- Vu le budget primitif 2025,

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_104_D_RH-DE

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de renouveler l'action "Éveil musical-Musique à l'école" pour l'année scolaire 2025-2026,
- décide de recruter un ou deux agents vacataires à temps non complet, pour la période du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026, pour 144 heures maximum,
- décide de fixer le montant de leur rémunération à 28,60 € bruts,
- donne pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.

Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_105_D_FCT-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation : 6 juin 2025

Délibération n° 2025_105_D_FCT

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Étaient présents :
Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1er Vice-Président, Louis GIBIER, 2ème Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3ème Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5ème Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :
Yan BALAT à Philippe GAUTIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT ; Laurence DATTIN-KROTOFF à Martine RACINET ; Jean-Maurice FOUASSON à Louis GIBIER ; Jean-François LALANNE à Fabien GABORIT ; Manuela RABALLAND à Jacques BOBIN.

Absents/Excusés :
Bernard GUITTON, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote pour	Vote contre	Abstention
24	15	7	22	-	-	-

- - - - -
Monsieur Philippe GAUTIER a été élu secrétaire de séance
- - - - -

OBJET : FONCTIONNEMENT - Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur les comptes et la gestion pour les exercices 2018 et suivants de la Communauté de Commune de l'Ile de Noirmoutier - Actions entreprises suite aux observations

Lors du Conseil communautaire du 6 juin 2024, le Président a exposé aux membres présents le rapport d'observations définitives portant sur les comptes et la gestion pour les exercices 2018 et suivants.

La Chambre Régionale des Comptes avait produit une synthèse indiquant :
- Une gouvernance régulière et centralisée et des mutualisations non approfondies.
  Le fonctionnement est centralisé et régulier. Les synergies entre l'EPCI et les communes membres sont peu nombreuses. Pas de débat sur le pacte de gouvernance et les mutualisations verticales sont résiduelles et ponctuelles.
- Une organisation administrative à formaliser.
  Le fonctionnement est centralisé, les délégations de signature aux agents sont quasi inexistantes.
  Il faut formaliser les procédures de gestion et de contrôle interne.
- Une qualité et une fiabilité des comptes.
  L'information budgétaire et financière de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier est correcte.
  La fonction « achats » repose sur des agents qui assurent la bonne tenue des dossiers.
- Une situation financière confortable.
  Sur la période (2018 à nos jours), les comptes annuels attestent une situation financière favorable. La Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier dispose d'une très bonne capacité de désendettement, d'un encours peu risqué et d'une forte capacité d'autofinancement.
  Le financement des investissements prévus dans le programme pluriannuel « *ne devrait pas lui causer de difficulté* ». Il faut actualiser la prospective financière.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_105_D_FCT-DE

La Chambre Régionale des Comptes avait également formulé 9 recommandations sur la base de cette synthèse :
1- Formaliser un outil de suivi de mise en œuvre du projet de territoire.
2- Formaliser sans délai les procédures de gestion et de contrôle interne.
3- Améliorer la comptabilité d'engagement pour la mettre en conformité avec l'article L.2342.2 du Code Général des Collectivités Territoriales et les dispositions de l'instruction budgétaire M57.
4- Fiabiliser les informations patrimoniales et s'assurer en lien avec le comptable de leur correspondance avec l'état de l'actif conformément aux prescriptions de l'instruction budgétaire M57.
5- Provisionner le risque lié aux Comptes Épargne Temps conformément à l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M57 en incluant les charges sociales.
6- Doter le budget annexe « Assainissement » d'un compte au Trésor conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M49 relatives aux SPIC et garantir son autonomie financière conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.
7- Individualiser les dépenses relatives à l'assainissement non collectif et compléter les états annexes au compte administratif correspondant.
8- Mettre en place une nomenclature des achats et compléter le guide des achats en y intégrant les intervenants à chaque étape.
9- Assurer la publication des données essentielles relatives à la commande publique.

Pour faire suite à ces recommandations, il a été entrepris :

Recommandation 1 :
La Chambre Régionale des Comptes avait rappelé l'adoption d'un Projet de Territoire le 10 novembre 2021 avec 4 défis :
- développer une offre de logement pour tous ;
- rééquilibrer la structure démographique de l'île ;
- s'adapter au changement climatique et réduire l'exposition aux risques des personnes et des biens ;
- mettre la transition écologique et énergétique au service du bien-être et de l'attractivité de l'île.

Pour la Chambre Régionale des Comptes il n'y avait pas de plan d'actions avec des indicateurs de suivi et pas de calendrier.

Suite à la nouvelle Gouvernance arrivée en novembre 2022, les défis indiqués ont bien été pris en compte dans les politiques menées (plusieurs acquisitions de biens immobiliers, de Tiny-houses, adoption définitive du PCAET...) mais le Projet de Territoire tel qu'adopté n'a pas été suivi d'un outil de mise en œuvre spécifique.

Recommandation 2 :
Des tableaux de bords et de suivi sont mis en œuvre depuis le 2nd trimestre 2024 :
- Suivi budgétaire global et plus spécifiquement de la masse salariale et des dépenses d'équipement,
- Tableaux de suivi financier transmis régulièrement aux services.
  En juillet 2024, rappel par la Direction des Finances aux différents services, du rôle des services de la commande publique et de la comptabilité, des règles budgétaires, des marchés.
  Actualisation de la prospective et du PPI en vue de la préparation budgétaire 2025 (démarche poursuivie pour le BP 2026).

Afin de faciliter le contrôle et le suivi, une comptabilité analytique (intégrant des centres de coûts) a été mise en œuvre pour le BP 2025.
Concernant la commande publique, des procédures (ex : mise en ligne d'une procédure, contrôle de légalité, visa des factures...) sont en cours d'actualisation et de rédaction.

Recommandation 3 :
A la fin du 1er semestre 2024, rappel aux différents services des règles de la comptabilité d'engagement et de la procédure.
Depuis le 2nd semestre 2024, une automatisation des engagements est entreprise.
Actuellement, les dépenses sont, autant que possible, engagées dès que la commande est connue, dès la signature du contrat ou de la convention, dès le retour du contrôle de légalité des délibérations. De même pour les subventions perçues, les engagements sont réalisés par la direction des finances dès la réception des arrêtés d'attribution.
Dans la continuité des procédures de suivi budgétaire, une analyse régulière des engagements non soldés est réalisée, en collaboration avec les services.

Recommandation 4 :
- Une 1ère phase a été lancée au cours du 2ème semestre 2024 avec pour résultante :
  - Approbation par le Conseil communautaire de la délibération relative au règlement budgétaire et financier 2024-2026 actant l'amortissement au prorata temporis et actualisant de nouvelles durées d'amortissement (délibération n° 2024-065).

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 085-248500191-20250612-2025_105_D_FCT-DE

- Pointage des actifs de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier et du SGC, suivi de régularisations entre nos deux actifs pour une mise en correspondance.
- Mise en place d'une nouvelle numérotation des fiches afin de faciliter la lisibilité de notre patrimoine, qui se présente :

2024	01	000001
Année d'acquisition	N° du budget	N° ordre

- Une 2ème phase (1er semestre 2025) est en cours avec pour objectifs :
  - L'intégration de fiches de travaux en cours dans le patrimoine de la collectivité.
  - Le « tri » dans les fiches inventaires, afin d'alléger la base grâce à :
    - la réalisation de sorties d'immobilisations en lien avec les services concernés,
    - le regroupement de plusieurs fiches en une seule (pour les biens non amortissables).

- A venir :
  - Poursuite et actualisation du comparatif des actifs Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier / SGC pour continuer le « tri ».
  - Continuité des travaux en cours (régularisation des fiches, pointages réguliers).

Recommandation 5 :
A l'issue des calculs effectués par la Direction des Ressources Humaines, des provisions pourront être constituées lors de la prochaine Décision Modificative (Conseil communautaire de juillet).

Recommandation 6 :
Rien d'entrepris à ce jour

Recommandation 7 :
Mise en œuvre d'une comptabilité analytique permettant d'identifier ces dépenses.

Recommandation 8 :
Pas de nomenclature à ce jour. Objectif 2026.
Une actualisation du guide achat est prévue pour 2026.
La nouvelle mouture sera proposée aux futurs conseillers communautaires lors de leur installation.

Recommandation 9 :
Les nouveaux marchés lancés depuis le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sont systématiquement publiés, sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier (marchés-sécurisés.fr).
Le retard des années passées (2022-2023-2024) a été comblé.
L'année 2021 (23 dossiers) est en cours de régularisation et sera finalisée avant la fin de l'année 2025.

Après en avoir délibéré,
- Vu le Code des Juridictions Financières,
- Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes,

le Conseil communautaire :
- prend acte des actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,
- donne autorisation au Président pour signer les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.
Signé électroniquement par : Fabien Gaborit
Date de signature : 17/06/2025
Qualité : Président de la CC Ile de Noirmoutier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P n° 714
85330
NOIRMOUTIER